

Fait au collège Jacques Prévert de Caudry, ce Mardi 24 novembre 2015.

Nous, personnels du collège Jacques Prévert, présentons cette motion lors du Conseil d'Administration.

Nous refusons la réforme du collège (permise par la redéfinition de nos ORS dans le décret Hamon) applicable à la rentrée 2016 et qui a pour conséquence un affaiblissement des enseignements disciplinaires, la mise en concurrence des établissements et des enseignants sous couvert d'autonomie, l'alourdissement de notre charge de travail, l'abandon des classes euro, l'abandon des classes bilangues, l'abandon de l'option Découverte Professionnelle (DP3 : classes de 3e), la suppression des actions de formation disciplinaire du Plan Académique de Formation 2015 – 2016 pour le remplacer par un formatage à la réforme du collège en dehors du temps de service.

Nous jugeons cette réforme préjudiciable à la réussite de tous les élèves : les cours seraient différents d'un établissement à un autre, s'il y avait un ou plusieurs déménagements d'un élève au cours de sa scolarité au collège, il lui serait impossible de suivre les mêmes EPI au sein des établissements et cela le mettrait en difficulté dans son apprentissage et au niveau de l'examen du brevet.

Notre travail est rendu chaque jour de plus en plus difficile car nous devons faire face à une hétérogénéité toujours croissante de nos élèves. Ceci va aller en s'aggravant avec l'inclusion dans les classes ordinaires des élèves relevant de l'enseignement spécialisé (entrée des élèves de 6e segpa dans les classes classiques dès la rentrée 2016), aux classes surchargées (élèves relevant de l'enseignement spécialisé non comptabilisés dans l'effectif maximal d'une classe pouvant élever l'effectif de celle-ci à 28- 30 !) à la baisse d'attractivité du métier d'enseignant (crise du recrutement)...

Nous dénonçons la redéfinition de nos obligations réglementaires de service (ORS) contenues dans le « décret Hamon » du 20 Août 2014 qui abroge les décrets du 25 Mai 1950, et qui s'applique depuis le 1<sup>er</sup> Septembre 2015. A savoir : baisse de nos rémunérations (la logique indemnitaire ayant pour vocation de rendre ses bénéficiaires « corvéables à merci » pour une somme forfaitaire où il n'est plus question de déclarer ses heures en HSE (heure supplémentaire effective), l'enveloppe allouée en HSA (heure supplémentaire année) / HSE ayant été diminuée de manière significative ; mise en concurrence des collègues ; alourdissement de notre charge de travail (« missions liées » qui s'ajoutent à notre mission d'enseignement) avec soustraction du temps consacré à notre mission d'enseignement avec le cadre horaire annuel des 1607 heures de référence de la fonction publique (réunions rendues obligatoires mais aussi participation à des dispositifs d'évaluation ou à des formations en dehors des heures de cours et effectuées par d'autres enseignants).

La multiplication de ces réunions ou formations diverses nous retire du temps de travail utilisé pour la préparation des cours où il nous faut de plus en plus tenir compte de l'hétérogénéité des classes, de la correction des évaluations nécessaires afin que tout élève puisse constater son évolution dans ses apprentissages.

Nous réclamons une véritable réforme qui réponde à nos demandes :

- Maintien de notre liberté pédagogique.
- Pour un enseignement disciplinaire conforté avec des horaires renforcés et non soumis à l'autonomie (20% serait laissés libres dans chaque établissement).
- Refus de l'allongement de notre temps de travail au détriment de la qualité de notre enseignement..
- Maintien de programmes nationaux par niveaux ; refus de la territorialisation de l'école.
- Maintien d'un DNB équitable pour tous comme examen national.
- Abaissement du nombre d'élèves par classe (24 élèves au maximum en collège) ; rétablissement des dédoublements.
- Maintien des structures pour les élèves relevant d'un enseignement spécialisé.
- Mise en place de parcours diversifiés permettant aux élèves en difficulté de se diriger vers une scolarisation adaptée à leurs capacités et à leurs vœux d'orientation dès la fin de la cinquième, permettant ainsi la réussite de tous nos élèves.
- Rendre de nouveau le métier d'enseignant attractif par une hausse du point d'indice et une revalorisation de notre pouvoir d'achat.
- Augmentation des moyens alloués aux établissements pour permettre la mise en place d'une réelle politique de suivi individualisé des élèves.